



## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 mars 2007 à Fraimbois

Etaient réunis sous la présidence de Jean-Marie GRAVIER : membres titulaires : **39**, présents (titulaires ou suppléants) : **32**

<b>Essey la Côte</b>	M. Denis FERRY	M. Roger BOULAY
<b>Fraimbois</b>	M. François GENAY	M. Daniel LOPPION
<b>Franconville</b>	M. Bernard VAUTRIN	M. Dominique GALMICHE
<b>Gerbéviller</b>	M. Bernard SENE	M. Daniel GERARDIN
	M. Fabrice JACQUOT	M. Gerard HERBELIN
<b>Giriviller</b>		
<b>Haudonville</b>	M. Jean-Marie GRAVIER	Mme Bernadette GAUCHE
<b>Lamath</b>	M. Bernard GENAY	
<b>Magnières</b>	M. Pascal BURGAIN	Mme Marie-Jeanne CHATEAU
	M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK	
<b>Mattexey</b>	M. Jean-Marc FLEURENCE	M. Rémi VUILLAUME
<b>Moriviller</b>	M. André FERRY	M. Jean-Marie GEOFFROY
<b>Moyen</b>		
<b>Remenoville</b>	M. Alain BAILLY	
<b>Seranville</b>	M. Hubert HAGNIEL	Mme Maryse SOITIN
<b>Vallois</b>	M. Pierre MANGEOLLE	
<b>Vathiménil</b>	M. Jean-Marie LECLERE	M. André CLAUDE
<b>Vennezey</b>	M. Remy BERGE	Mme Françoise BALLAND
<b>Xermaménil</b>	M. Laurent GELLENONCOURT	M. Bruno MATHIEU
	M. Alain SALVI	

### Absents excusés :

Messieurs : M. Michel THOMAS (Franconville), Olivier SIMON (Giriviller), André HERIQUE, Bernard RENAULD, Camille THOMASSIN (Moyen), Philippe HENRY (Vallois), Jean ALBERT (Xermaménil)

Mesdames : Mme Agnès LASSIETTE (Lamath), Jeanne VIRIAT (Remenoville), Brigitte BUGNOT (Vathiménil), Françoise BALLAND (Vennezey)

### Assistaient également à la séance :

Virginie CONTAL, directrice, Etienne MAUCHARD, chargé de mission « coopération avec le Mali », Liliane LECLERC (Fraimbois).

\*  
\* \*

En introduction de la séance, Jean-Marie GRAVIER présente Etienne MAUCHARD, chargé de mission « coopération avec le Mali ». Etienne MAUCHARD est originaire de Lorraine (Laxou), diplômé de Master 2 (spécialité en développement durable dans les pays en développement et en transition). Il a déjà effectué un stage de 4 mois en Mauritanie.

Son départ au Mali est programmé pour mi-mai. Auparavant, il sera en stage sur le territoire de la communauté de communes et à Paris à l'Association Française des Volontaires du Progrès.

### 1) Modification de l'ordre du jour

---

M. GRAVIER propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour.  
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Délibération n°017/2007 : Modification de l'ordre du jour**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la modification de l'ordre du jour de la manière suivante :*

- *approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 12 février 2007 à Vathiménil*
- *convention de stage pour le poste de chargé de mission « coopération décentralisée avec le Mali »*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 12 février 2007 à Vathiménil**

Le Président rappelle les points principaux du compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Communautaire.

**Délibération n°018/2007 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 12 février 2007 à Vathiménil**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 12 février 2007 à Vathiménil tel qu'il lui est présenté.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**3) Site Internet**

Il est rappelé que le site Internet est un outil au service de tous.

Un annuaire des entreprises et des associations est mis en ligne ainsi qu'un agenda des manifestations organisées sur le territoire.

Afin d'organiser au mieux la mise en ligne des différentes informations, il est proposé de mettre en place un règlement.

Le site sera mis en ligne le 2 avril 2007.

**Délibération n°019/2007 : Règlement site Internet**

*Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 4 avril 2006 a approuvé la réalisation d'un site Internet afin de promouvoir son territoire.*

*Le site sera mis en ligne le 2 avril 2007. Un règlement pour l'utilisation de celui-ci s'avère nécessaire afin d'organiser au mieux la diffusion des informations.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la mise en place d'un règlement pour l'utilisation du site (règlement ci-joint).*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**4) Etude « cours d'eau »**

Alain Salvi rappelle qu'une nouvelle étude permettant de définir un programme de travaux et d'entretien sur la Mortagne, ses affluents et les affluents de la Meurthe est nécessaire.

Les travaux pluriannuels sur la Mortagne se sont terminés en décembre 2006 et la communauté de communes a pris en compétences de nouveaux ruisseaux sur lesquels il y a peu d'information.

Le groupe de travail propose une étude sur deux niveaux :

- Un niveau « simplifié » sur la Mortagne permettant d'actualiser les données suite aux travaux effectués,
- Un niveau « approfondi » sur les autres cours d'eau inscrits dans les statuts (sauf le Palboeuf qui est inscrit dans l'étude sur l'Euron avec la Communauté de Communes du Bayonnais).

Il est également proposé qu'un état des lieux des ouvrages soit effectué. Ces données seront transmises aux communes, les ouvrages relevant de leurs compétences.

Il sera demandé au bureau d'étude de faire des propositions tarifaires sur des options concernant la mise en oeuvre des travaux préconisés (déclaration d'intérêt général, consultation des entreprises, suivi des travaux...).

Le calendrier est relativement « serré » :

- Lancement de l'appel d'offre : 28 mars
- Réception des offres : 20 avril
- Choix du prestataire : 2 mai
- Rendu de l'étude : 15 septembre
- Demande de subvention auprès du conseil général et de l'agence de l'eau pour les travaux : 30 septembre

André FERRY demande si les autres cours d'eau sont inclus dans les 27 km pris en compte dans l'étude.

Jean-Marie GRAVIER répond qu'il s'agit des cours d'eau inscrits dans les statuts selon le principe de réception des effluents des communes et considérés comme des cours d'eau et affluents permanents.

Daniel LOPPION demande si les études déjà effectuées ou les projets en cours sur les cours d'eau répertoriés seront pris en compte par l'étude.

Jean-Marie GRAVIER répond qu'en ce qui concerne la Mortagne, l'étude portera sur une remise à jour des données existantes et que pour les autres cours d'eau, les études ou les projets connus seront pris en compte.

Jean-Marie GRAVIER rappelle que les travaux urgents concernant les atterrissements de Vallois et de Gerbéviller, décidés lors du dernier conseil communautaire, seront effectués dans le courant de l'été. Une demande d'autorisation a été effectuée auprès de la DDAF. Des devis seront demandés auprès des entreprises pour la réalisation des travaux.

**Délibération n°020/2007 : Validation du cahier des charges pour la réalisation d'une étude « cours d'eau »**

*Suite à la décision du Conseil Communautaire du 12 février 2007 de lancer une étude sur la restauration et l'entretien de la Mortagne, ses affluents et les affluents de la Meurthe, Monsieur SALVI présente aux membres du Conseil Communautaire le cahier des charges définissant son contenu.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

- valide le cahier des charges proposé
- autorise le Président à consulter les entreprises pour la réalisation de l'étude
- autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**5) Etude des dossiers « habitat »**

Laurent GELLENONCOURT rappelle que des demandes d'Autorisation de Commencer les Travaux ont été validées lors du dernier conseil communautaire sur 3 dossiers (WOERLEN, ROCHE et DROUET).

Le dossier de Monsieur DROUET n'étant pas complet, il ne peut pas être traité.

Le groupe propose de solliciter le Conseil Général, sur une 1<sup>ère</sup> tranche de CDL pour les demandes de M. WOERLEN et de M. ROCHE.

**Délibération n° 021/2007 : Convention de développement local 1<sup>ère</sup> tranche 2007**

*Le groupe de pilotage « Habitat » après étude des dossiers, a émis un avis favorable concernant deux dossiers de réhabilitation de grange en logement :*

- dossier WOERLEN à Vallois pour un montant de 150 500.00 € HT
- dossier ROCHE à Remenville pour un montant de 38 639.34 € HT

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :*

- approuve la première tranche d'actions de la convention de développement local 2007 (tableau ci-joint) ;
- sollicite le soutien du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle afin de pouvoir financer ces actions ;
- charge le président de négocier les financements correspondants.

*Il charge le Président de signer auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle, tous les documents y afférents.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 6) Modification des règlements habitats

---

L. GELLENONCOURT présente les propositions du groupe de travail « habitat » pour améliorer la cohérence et la qualité de ses interventions et s'inscrire pleinement dans l'axe stratégique « développement durable » défini par la communauté de communes.

Les modifications interviennent sur 4 points :

- La mise en place d'un critère de bonne gestion des déchets de chantier (avec un malus en cas de non respect),
- L'obligation de mettre des menuiseries en bois à l'avant (malus de 20 % si les menuiseries ne sont pas en bois à l'arrière),
- L'obligation de lier les travaux de rénovation de granges avec ceux de ravalement de façades et de rénovation de portes de granges (traitement global de l'habitat avec un délai de 4 ans pour la réalisation de l'ensemble des travaux),
- La création d'une aide pour la rénovation des portes de granges (garder la vocation « portes de granges »).

Pascal BURGAIN demande pourquoi on tolère le PVC sur la façade arrière.

François GENAY répond qu'il est nécessaire de faire des compromis. Cependant une retenue de 20 % soit 2000 € maximum sera appliqué si les menuiseries ne sont pas en bois sur les façades non visibles de la rue.

Daniel LOPPION demande si les personnes, faisant une demande pour le ravalement de leur façade et ayant déjà des fenêtres en PVC, seront obligées de les changer.

Laurent GELLENONCOURT répond par la négative. Les obligations sont seulement sur les travaux à effectuer.

Bernard GENAY demande si le bois est obligatoire même sur des maisons plus récentes.

François GENAY répond que les aides s'appliquent seulement sur les maisons construites avant 1960.

M. Bernard VAUTRIN demande si les 20 % sont « en plus » dans le budget consacrés à ces opérations.

Laurent GELLENONCOURT répond que les montants maximums de subvention n'ont pas été modifiés. Il s'agit de malus. Le pourcentage de malus est appliqué, au prorata, sur les subventions attribuées par le Conseil Général et la communauté de communes.

### ***Délibération n° 022/2007 : modification des règlements « habitat » et création d'un règlement « portes de granges »***

***Le groupe de travail « Habitat » a souhaité modifier les règlements « habitat » afin de privilégier la notion de développement durable dans ses actions.***

***Il propose également un nouveau règlement relatif à la rénovation des portes de granges.***

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

- ***Approuve les modifications des règlements « habitat » existants ;***
- ***Valide le nouveau règlement « portes de granges », tels qu'ils sont présentés.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## 7) Expérimentation « Développement durable »

---

Jean-Marie GRAVIER rappelle que la communauté de communes a été retenue au niveau régional pour une expérimentation « développement durable ». Il propose qu'un groupe de pilotage, composé des membres du bureau et des responsables des groupes de travail soit chargé du suivi de cette expérimentation.

Il précise que 4 communautés de communes ont été choisies (2 dans les Vosges, 1 en Meuse et 1 en Meurthe-et-Moselle).

Il présente également le contenu de la réunion « Rencontre en Mortagne » du 18 avril à Seranville à partir de 18h30 :

- Projection d'un diaporama « bilan 2006 et perspectives 2007 » de tous les groupes de travail,
- Questions dans la salle,
- Tables rondes sur « le développement durable dans nos actions ».

**Délibération n°023/2007 : désignation d'un groupe de pilotage pour le suivi de l'expérimentation « développement durable »**

*La Communauté de Communes de la Mortagne a été retenue suite à l'appel à projet lancé par le Carrefour des Pays Lorrains et l'URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), pour l'expérimentation « territoire et développement durable » qui permettra à la communauté de communes d'intégrer la notion de développement durable dans l'ensemble de ses actions.*

*Afin d'assurer le suivi de cette expérimentation, le conseil communautaire désigne comme membres du groupe de pilotage, les membres du bureau et les responsables des groupes de travail.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**8) Demande de subvention : promotion touristique du site du Pré Fleury**

Pierre MANGEOLLE présente la demande de M. KERN, actuel gestionnaire du camping et de l'étang de Magnières et propriétaire du restaurant « Le Wagon du Pré Fleury ». Il précise que le site du Pré Fleury est un lieu qui concourt à la dynamique touristique du territoire.

La gestion du camping a été reprise en début d'année 2007. M. KERN a souhaité réaliser rapidement une plaquette promotionnelle de l'ensemble du site afin de le faire connaître à tous les acteurs touristiques.

La promotion s'appuie sur une plaquette et des panneaux indicateurs, pour un montant total de 1 050 €HT. Le bureau a proposé, de manière exceptionnelle, une aide à hauteur de 30 %, soit 315 €.

Daniel LOPPION demande si d'autres demandes pourront être traitées de la même manière au cours de l'année.

Jean-Marie GRAVIER répond que la règle générale est l'étude des demandes par les groupes de travail concernés et qu'il est toujours préférable de pouvoir traiter les projets en amont.

Cependant, le budget permet de soutenir des demandes au cours de l'année, si elles répondent aux objectifs de la communauté de communes.

Bernard SENE remarque que l'objet de la demande ne constitue pas un investissement.

Jean-Marie GRAVIER répond que des plaquettes promotionnelles ont déjà été soutenues auparavant et que les panneaux s'apparentent à de l'investissement.

Laurent GELLENONCOURT propose qu'une ligne spécifique dans le budget soit créée, dans la mesure où la communauté de communes sera amenée à soutenir la promotion touristique.

Jean-Marie GRAVIER répond que le groupe de travail « tourisme » devra effectivement réfléchir de façon globale sur ce sujet et notamment encourager une promotion à l'échelle du territoire de la communauté de communes.

**Délibération n°024/2007 : demande de subvention : plaquettes et signalétique touristique pour le camping de Magnières**

*La gérance du camping de Magnières a été déléguée à Monsieur KERN, propriétaire du Wagon du Pré Fleury sur le même site.*

*Celui-ci a sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne, afin d'obtenir une subvention pour la création de plaquettes et d'une signalétique pour ce camping.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette demande et décide de subventionner ce projet à hauteur de 30 % d'un montant maximum HT de 1 050 €, soit 315 €. Le bénéficiaire devra justifier de la totalité des dépenses avant le 30 décembre 2008.*

*Cette somme sera attribuée sur les fonds propres de la Communauté de Communes de la Mortagne.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**9) Soutien à l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sur les exploitations agricoles**

François GENAY présente la proposition du groupe « agriculture ».

Le Groupement de Défense Sanitaire de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec les vétérinaires, propose les conteneurs (renouvelable) à un montant de 22 € HT et le support à 30 € HT.

Afin d'encourager les agriculteurs à s'équiper de conteneurs pour la collecte des produits de traitements sanitaires d'élevage, le bureau propose d'attribuer une aide de 26 € dans le cadre d'un achat du duo « conteneur+ support » et de 22 € dans le cas d'un renouvellement (7 exploitations sont déjà équipées sur le territoire et sont susceptibles de renouveler leurs conteneurs).

Jean-Marie GRAVIER précise qu'une exploitation ne sera aidée qu'une seule fois (soit pour l'acquisition, soit pour le renouvellement) et que l'opération est proposée sur une période de 2 ans : 2007 et 2008.

**Délibération n°025/2007 : subvention aux agriculteurs : achat de bacs sanitaires**

*Le groupe de travail « agriculture » a souhaité que la Communauté de Communes de la Mortagne incite à l'acquisition de conteneurs pour la collecte des produits de traitements sanitaires d'élevage.  
Les modalités d'attribution d'une subvention sont définies dans le règlement ci-joint.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :*

- Valide le règlement d'attribution (document joint)*
- Décide de voter un crédit supplémentaire à prendre sur l'excédent disponible dégagé au Budget Primitif d'un montant de 1500 € sur le compte 6574 (subvention de fonctionnement aux personnes de droit privés)*
- Autorise le président à signer tous les documents afférents à cette action.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**10) Projet « Miscanthus »**

François GENAY présente le projet « miscanthus ».

Trois agriculteurs souhaitent s'engager dans la culture de miscanthus afin de produire du bois énergie (transformation en granulés ou pellets). Une partie de la production pourra être valorisée sur les exploitations des porteurs de projets et une autre devra être mise en vente.

Cette plantation est expérimentale et le montant des plants est de 16 880 € TTC pour 6 ha.

Le groupe d'agriculteurs sollicite un soutien de la Communauté de Communes pour la mise en oeuvre de ce projet.

François GENAY précise que des informations complémentaires doivent être apportées, concernant :

- l'organisation collective du groupe
- les modalités de diffusion des résultats de l'expérimentation
- les débouchés possibles (marché pour la vente du produit fini).

Rémy VUILLAUME précise que les bouchons de bois sont en partie composés de miscanthus (composition complétée par de la paille, du bois, du tourteau...). Le rendement est de 10 à 20 tonnes par hectare. La récolte se fait avec une ensileuse à maïs. Cette culture peut se faire sur des terres en jachère et une demande d'autorisation est actuellement en cours pour la plantation sur les bandes enherbées.

La durée de production peut aller jusqu'à 15 ans.

Aujourd'hui le groupe est constitué de trois agriculteurs, l'objectif est de l'ouvrir à d'autres personnes intéressées.

Jean-Marie GRAVIER propose que ce projet soit présenté à l'échelle du Pays, d'une part pour alimenter la réflexion sur la filière bois (étude menée au niveau du Pays) et d'autre part pour ouvrir éventuellement à des agriculteurs sur d'autres communautés de communes.

**Délibération n° 026/2007 : demande d'Autorisation de Commencer les Travaux pour le projet « miscanthus »**

*Plusieurs agriculteurs de la Communauté de Communes de la Mortagne souhaitent mettre en place une filière bois-énergie par la plantation de « miscanthus » sur le territoire.*

*La récolte sera transformée en bouchons pour alimenter les chaudières-bois telle que celle installée sur la commune de Moyen.*

*Compte - tenu des coûts élevés pour l'achat des plants et du caractère expérimental de ce projet, les agriculteurs ont sollicité un soutien de la Communauté de Communes.*

*Dans l'attente de données complémentaires et afin de ne pas retarder la mise en œuvre de ce projet et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire sollicite auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle une autorisation de commencer les travaux.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 11) Convention de stage : chargé de mission « coopération avec le Mali »

---

Jean-Marie GRAVIER propose de signer une convention de stage avec Etienne MAUCHARD, chargé de mission « coopération décentralisée avec le Mali », du 26 mars 2007 au 31 mai 2007.

Cette convention permet de préciser les objectifs du stage, les obligations des deux parties et d'effectuer les remboursements pour les frais de déplacement occasionnés.

### Délibération n° 27/2007 : Convention de stage : chargé de mission « coopération décentralisée avec le Mali »

*Afin de préparer au mieux Etienne MAUCHARD, recruté comme chargé d'appui à la décentralisation au Mali, avant son départ pour 2 ans à Gao, un stage d'observation lui est proposé.*

*Ce stage lui permettra de connaître le fonctionnement de la Communauté de Communes de la Mortagne ainsi que les actions menées ou futures.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention de stage avec Etienne MAUCHARD (convention jointe).*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 12) Questions diverses

---

### ❖ Bibliothèques chantantes

Pascal BURGAIN informe que parallèlement au festival « Fleur des chants », les bibliothèques du territoire mettent en place « les bibliothèques chantantes » :

- Le 21 avril à Gerbéviller
- Le 28 avril à Xermaménil
- Le 5 mai à Magnières.

Une première répétition avec les musiciens volontaires est programmée le lundi 2 avril à la salle des fêtes de Magnières.

### ❖ Information sur le Stress

Jean – Marie GRAVIER annonce qu'une exposition sur le stress est organisée à l'Espace Santé de Lunéville du 23 au 27 avril 2007 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

### ❖ Formation taille des arbres

Laurent GELLENONCOURT remercie la commune de Remeniville pour son accueil lors de la formation sur la taille des arbres, organisée le 17 mars 2007.

Cette formation a mobilisé une soixantaine de personnes et sera suivie d'une formation sur les traitements doux des maladies et des prédateurs (lieu et date restants à définir).

\* \*  
\*

**Prochain Bureau :**  
**le 23 avril 2007 à 18h30 à Gerbéviller**

**Prochain Conseil Communautaire : le 2 mai 2007 à 20h30 à Gerbéviller**

A Gerbéviller le 29 mars 2007  
Le Président,

Jean-Marie GRAVIER

### Destinataires du compte rendu :

- membres du Conseil Communautaire